

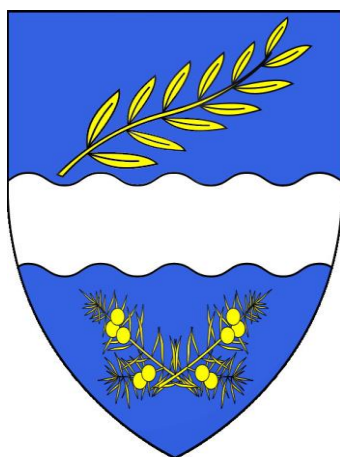
COMMUNE DE LA GOUTELLE



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 14 OCTOBRE 2014



Etaients présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Michaël BESSERVE
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Mathieu THOMAS
- ◆ Roland VIALIS

Etaients excusés :

- ◆ Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint (procuration à Frédéric Saby)
- ◆ Jean-François MARCHEIX (procuration à Frédéric Dugout)
- ◆ Damian WALSH (procuration à Michaël Besserve)

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07.08.2014
3. Demande de subvention au Conseil Général au titre du Fond d'Intervention Communal (FIC) 2015
4. Demande de subvention à l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)
5. Modification du contrat de travail de 2 agents municipaux
6. Information sur l'analyse financière de la commune effectuée par la DGFIP
7. Adhésion au pôle de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme
8. Adhésion au service de Retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de dôme
9. Versement d'une subvention aux Associations
10. Exonération de la Taxe d'Aménagement
11. Avenant au marché de la construction de 2 classes scolaires
12. Budget de la Commission Syndicale de Vanauze
13. Création de poste pour un contrat d'avenir
14. Questions diverses

La séance débute à 20h05.

- Nomination d'un secrétaire de séance : Josiane Moutarde

1. Approbation de l'ordre du jour

Dans un premier temps, Frédéric Saby demande que l'ordre du jour soit modifié :

- Report au prochain Conseil Municipal de l'approbation du compte rendu du 07/08/2014.
- Vote du budget Administratif 2013 pour la Commission Syndicale de Vanauze.
- Modification du contrat de travail de 4 agents municipaux au lieu de 2.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

2. Demande de subvention au Conseil Général au titre du Fond d'Intervention Communal (FIC) 2015

L'enveloppe FIC 2012 est prévue pour une durée de 3 ans soit 2013, 2014 et 2015 pour un montant de travaux subventionnable de 370000 € à 30 %.

Lors d'une délibération précédente, il avait été prévu :

- 2013 : 328000 € pour l'école et la façade ouest de l'église.
- 2014 : 30000 € de voirie.

Il restait pour 2015 la somme de 12000 €.

Les travaux de voirie prévus sont : la route entre Charrier et la Rodde, la route menant à Moutarde et les travaux d'élargissement à Villevieille.

Pour le programme de voirie 2014, 4 entreprises ont été consultées, seulement 2 ont répondu.

Les plis ont été ouverts le vendredi 10 octobre 2014 : Colas 50210 € HT et Coudert 42260 € HT.

L'entreprise Coudert étant mieux disante a été retenue par la commission d'appel d'offre.

A ce jour, il reste 39 892 € de travaux subventionnables sur le programme FIC qui seront entièrement utilisés par les travaux de voirie à effectuer par l'entreprise Coudert.

L'enveloppe 2012 sera utilisée en totalité en 2014. On retient qu'il n'y aura pas de subvention FIC en 2015.

Frédéric Saby nous informe que le Conseil Général s'apprêterait à reconduire le dispositif du FIC pour 3 ans à compter de 2016 mais que le montant des dépenses subventionnables n'est pas encore connu.

Vote : 15 voix pour.

3. Demande de subvention à l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)

Nous avons prévu la somme de 3000 € au budget 2014.

La rénovation du monument aux morts (plaques-joints-main d'œuvre) est faite par l'entreprise Borro pour la somme de 2740 € subventionnable à hauteur de 20 % soit 548 €.

Vote : 15 voix pour.

Rappel : l'inauguration de l'école et du monument aux morts aura lieu le 10 novembre prochain. Frédéric Saby rappelle que l'exposition pour la célébration du centenaire de « La Grande Guerre » aura lieu le même jour à la salle de la mairie. Il invite chaque élu qui serait en possession ou qui pourrait se faire prêter des objets, des documents, des photos ... à en faire part à la mairie afin d'organiser au mieux cet événement.

Il informe les conseillers que les nouvelles plaques seront masquées après leur pose puis seulement dévoilées au moment de l'inauguration. Il propose de solliciter les institutrices et les parents d'élèves afin de faire participer les enfants de l'école pour procéder à la lecture des noms figurant sur les plaques.

La commémoration du 11 novembre et le dépôt de gerbe devraient avoir lieu à 11h30.

4. Modification du contrat de travail de 4 agents municipaux

Marie-Jeanne Labonne explique que suite à la mise en place des TAP et de l'annualisation des contrats de travail, il est nécessaire d'effectuer des modifications pour 4 des agents municipaux.

Mme D. M.P. : pas de modification puisque antérieurement au passage de la semaine de 5 à 4 jours, son nombre d'heures n'avait pas été modifié, annualisation à 16h par semaine.

Mme C. M. : augmentation de son temps de travail de 1h30 le mercredi matin, annualisation à 19 heures par semaine

Mme T. M. : augmentation de 1h, annualisation à 18h30 par semaine

Mme P. C. : augmentation de 3h, annualisation à 20h30 par semaine dont 2h de ménage dans les bâtiments communaux

Mme F. F. : augmentation de 2h30, annualisation à 22h30 par semaine dont 2 heures de ménage dans les bâtiments communaux

Concernant les heures effectuées pendant les TAP, elles ne sont pas incluses dans les contrats de travail, elles seront réglées en heures complémentaires et financées par la Communauté de Communes PSV : nous devons les régler à chaque agent et elles nous seront remboursées ultérieurement et trimestriellement.

En ce qui concerne Mmes P. C. et F. F., il est nécessaire d'annuler leur contrat et d'en établir un nouveau puisque l'augmentation du nombre d'heure représente plus de 10 % du contrat initial.

Michaël Besserve prétend que les heures de TAP sont compensées par le mercredi matin.
Réponse : ce n'est pas le cas : 3h de TAP et 5h30 le mercredi matin.

Il dit que le gouvernement va proposer, à compter de la rentrée 2015, de faire financer les heures de TAP par les parents.

Frédéric Saby répond qu'il n'a pas eu cette information. Si cela devait être le cas, il faudrait alors se battre afin d'éviter le financement des TAP par les parents car l'école laïque et républicaine doit rester totalement gratuite pour les familles.

Il précise que les heures de ménage des bâtiments communaux ont été proposées à tous les agents et que seules deux d'entre elles étaient intéressées.

Auparavant, les heures de ménage à faire à l'école par les agents concernés n'étaient pas quantifiées : ce ne sera plus le cas, elles sont précisées dans les contrats de travail.

Pour l'instant, nous n'avons pas de retour négatif des TAP, 95 % des élèves y participent.

Au niveau de la Communauté de Communes, il a été créé une Association « Les petits Volcans » qui gère les intervenants.

Michaël Besserve fait remarquer qu'un peu plus d'éducation civique serait une bonne chose mais Frédéric Saby répond que cela ne fait pas parti des TAP.

Michaël Besserve dit que les enfants devraient apprendre à dire bonjour pendant l'école.

Frédéric Saby estime qu'il s'agit là du rôle éducatif des parents et qu'on ne peut pas tout demander aux enseignants.

Odile Chomette reprend en signifiant que certains enfants disent bonjour.

Marie-Jeanne Labonne précise que nous avons prévu une augmentation de 20 % au budget 2014, mais que vraisemblablement l'augmentation des charges de personnel serait d'environ 11%.

Frédéric Saby demande l'autorisation de supprimer les contrats de travail de Mmes F. F. et P. C. et de créer les nouveaux à compter du 1^{er} novembre 2014, ainsi que de pouvoir payer les heures complémentaires effectuées en septembre et octobre 2014. Les agents devront faire des fiches mensuelles pour leurs éventuelles heures complémentaires.

Vote : 15 voix pour

5. Information sur l'analyse financière de la commune effectuée par la DGFIP

Frédéric Saby reprend les pages 2 et 3 de l'analyse financière soit les principaux constats faits par la DGFIP.

Les conclusions sont inquiétantes concernant la situation financière de la commune avec une capacité d'autofinancement très limitée et un fond de roulement très faible.

Toutefois, il convient de relativiser ces résultats qui ne portent que sur une année d'exercice.

Les premiers travaux de l'école ont été payés avec le fond de roulement soit 106 896€ avant de bénéficier de l'emprunt.

De plus, il n'y a pas eu d'emprunt pour financer les travaux de voirie du RD 217 (48 500 € X2), ils ont également été payés en puisant sur le fond de roulement.

En 2013, les travaux de voirie ont représenté 140 000 € contre 100 000 € à 110 000 € les années précédentes.

Parmi ces dépenses, des travaux de voirie au Colombier sur la VC 19 d'un montant d'environ 16 000€, ont été réglés par la section de Vanauze alors que la majeure partie auraient dû l'être par la commune.

Il y a également eu le prolongement des travaux de la RD 217, de l'intersection avec la route de St Jacques d'Ambur jusqu'au niveau du cimetière (à l'arrière) d'un coût de 15 896 € HT.

Ces travaux ainsi que les travaux de la voie communale n° VC 19 au Colombier n'ont par contre jamais été discutés et votés par l'ancien conseil municipal, donc pas prévus au budget.

Il convient de préciser que le fond de roulement est constitué par les dotations de l'état, la fiscalité et les subventions.

A ce jour, les frais de l'étude du récent diagnostic d'assainissement sont réglés mais les subventions n'ont pas encore été encaissées.

Michaël Besserve dit qu'il ne faut pas augmenter les taxes d'habitation et foncière : on ne doit pas se comparer aux grandes communes. Ce n'est pas avec 600 habitants que cela ferait changer les choses.

Odile Chomette lui répond qu'il n'a jamais été question d'augmenter les impôts.

Depuis le début de l'année 2014, 9 permis de construire ont été déposés : c'est de la fiscalité supplémentaire qui arrive.

Pour avoir une vision des finances communales sur du plus long terme, Frédéric Saby propose de demander le même bilan pour 2014, mais il ne sait pas si ce sera possible car cela représente beaucoup de travail surtout avec un manque de personnel comme c'est le cas à la trésorerie de Pontaurmur.

Michaël Besserve propose de faire faire un nouveau bilan dès que seront versées les subventions à venir. Il demande de vérifier si les subventions du SIEG (enfouissement des réseaux) ont été versées.

6. Adhésion au pôle de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme

Le pôle de santé s'occupe du suivi médical individuel des agents, des aménagements de poste en cas de besoin. Il maîtrise les coûts directs et indirects de chaque arrêt.

La cotisation est de 65€ par an et par agent : la convention est établie pour une durée de 3 ans.

Michaël Besserve dit que c'est une façon détournée de créer des postes de travail : il n'est pas d'accord.

Frédéric Saby prend pour exemple un dossier traité auparavant : Josette Chanteranne a dû aller à la pêche aux informations et faire de nombreuses démarches nécessaires pour la gestion de ce dossier, alors que le Pôle Santé aurait pu le faire.

Cela représente un surcroît de travail, beaucoup de temps et demande une certaine technicité dans ce type de dossier.

Michaël Besserve dit que cette adhésion nous coûtera environ 650 € par an mais précise qu'il est contre le système quel qu'en soit le prix.

Il dit que, malgré tout, il votera pour.

Vote : 15 voix pour

7. Adhésion au service de Retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de dôme

Cette adhésion concerne les agents qui font 32 heures de travail par semaine minimum : 2 agents de notre commune sont dans cette situation.

Le service de retraite s'occupe du suivi de carrière du personnel, de la mise en place et de la préparation du dossier retraite.

L'adhésion est de 50 € par an pour une tranche de 1 à 4 agents, la convention est signée pour une durée de 2 ans.

Même scénario : Michaël Besserve est toujours contre le système, la commune délègue et qu'il existe déjà des organismes pour gérer cela.

Frédéric Saby lui demande de faire le distinguo entre le privé et la fonction publique.

Dans la fonction publique territoriale, il n'y a pas de service dédié en dehors du centre de gestion.

Dans les grandes communes, cela ne pose pas de problème en raison de l'existence de services de gestion des ressources humaines donc particulièrement qualifiés. Par contre, les petites communes doivent se débrouiller seules, ce qui demande beaucoup de temps au détriment du reste des missions.

Josette Chanteranne précise qu'auparavant, le centre de gestion montait les dossiers bénévolement, et qu'aujourd'hui nous avons 2 possibilités :

- Soit nous le faisons nous-même : c'est beaucoup de temps et des risques d'erreurs puisque nous ne sommes pas formés pour ces démarches.
- Soit nous adhérons au service de retraite du centre de gestion pour la modique somme de 50 € par an.

Intervention de Frédéric Dugout : cela coutera moins cher si nous acceptons l'adhésion plutôt que de faire par nos propres moyens.

Christèle Monnet demande pourquoi les autres agents ne sont pas concernés. Marie-Jeanne Labonne répond qu'ils relèvent du régime général de la sécurité sociale car leur nombre d'heure est inférieur à 32 heures hebdomadaires.

Vote : 15 voix pour.

8. Versement d'une subvention aux Associations

Rappel : 4000 € ont été prévu au budget 2014.

<i>Association</i>	<i>Somme</i>	<i>Observation</i>
Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Goutelle	1100 €	Participation au règlement de l'assurance vie et l'assurance décès-invalidité soit 50 € par pompiers
Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Goutelle	500 €	Subvention exceptionnelle pour les 90 ans du corps communal
Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers du secteur de Pontgibaud	200 €	
Association des Donneurs de Sang Bénévoles du canton de Pontgibaud	150 €	
Association des Parents d'Elèves du RPI La Goutelle/St Jacques d'Ambur	150 €	
Association Sportive Ambur /La Goutelle	150 €	
Association des Villages de Vanauze et du Colombier	150 €	
Comité des Fêtes de La Goutelle	150 €	
Environnement Nature Entre Sioule et Sioulet	150 €	
Jeunes Sapeurs-Pompiers de canton de Pontgibaud	300 €	
La Goutelle Demain	150 €	
La Pétanque Goutelloise	150 €	
Loisir Amitié	150 €	
Société de Chasse de La Goutelle	150 €	
Val de Sioule Foot	150 €	
Yoga pour tous	150 €	

Nous avons également acheté 2 filets neufs pour les buts de foot du stade pour la somme de 145 €.

Nous devons délibérer pour pouvoir communiquer à la perception le montant versé à chaque association.

Vote : 15 voix pour.

9. Exonération de la Taxe d'Aménagement

Depuis 2012, la Taxe Locale d'Équipement (TLE) est devenue Taxe d'Aménagement (TA).

Nous avons la possibilité d'exonérer partiellement les constructions nouvelles de cette taxe à condition que leurs propriétaires aient obtenu des prêts aidés (ex : prêt à taux zéro).

L'ancien conseil municipal n'avait jamais pris de délibération au passage à la TA, certains jeunes ménages ayant construit récemment n'ont pas pu prétendre à cette exonération.

Auparavant, la TLE était exonérée de 30 %. La nouvelle TA est de 3 % (elle doit être comprise entre 0 et 5%). Le montant de base forfaitaire est fixé à 712 € du m².

Il est proposé de maintenir le taux à 3% et de voter pour une exonération de 50% pour les futurs propriétaires bénéficiant de prêts aidés.

Vote : 15 voix pour.

10. Avenant au marché de la construction de 2 classes scolaires

Nous avons souhaité que l'entreprise Perrier Jean-Michel (maçonnerie) procède à la démolition complémentaire de la murette située entre la nouvelle école et les petits garages à côté de préau en raison de risque de blessures pour les enfants mais aussi de la mauvaise évacuation des eaux de pluie.

De plus, le chantier a nécessité des travaux de reprise des enrobés de la cour (sous-traités par l'entreprise Gérard Bourduge).

Le montant de ces travaux est de 2627.34 € (éligibles à subvention).

Vote : 15 voix pour.

11. Budget de la Commission Syndicale de Vanauze

Roland Viallis nous présente le budget de la section en tant que président :

<u>Compte Administratif 2013</u> :	Dépenses :	23068 €
	Recettes :	43400 €
	Report :	20332 €

<u>Budget 2014</u> :	Dépenses :	23492 €
	Recettes :	23492 €

Roland Viallis et Frédéric Saby se retirent pour le vote du compte administratif.

Marie-Jeanne Labonne propose de voter le compte administratif : 12 voix pour.

Frédéric Saby propose de voter le budget 2014 : 15 voix pour.

Frédéric Saby nous informe l'assemblée sur les modifications de la loi concernant les biens de section applicable depuis début 2014.

Il faut désormais parler de « membre de section » et plus d'ayant droit comme précédemment.

Pour être membre d'une section : il faut être majeur, avoir sa résidence principale (propriétaire ou locataire) sur la section et être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Les conditions de création ou de maintien des commissions syndicales de biens de sections ont également été modifiées. Dorénavant, les commissions syndicales doivent être composées de 20 électeurs minimum et disposer d'un revenu cadastral de 2000 € minimum.

En 2014, la section du Colombier/Vanauze ne dispose que d'un revenu cadastral de 1343 € soit bien en dessous du minimum requis. Par conséquent la réglementation impose donc la dissolution de la commission syndicale du Colombier/Vanauze.

Comme les autres sections, les membres de la section de Vanauze/Le Colombier seront réunis au moins une fois par an et le budget devra être validé par le conseil municipal.

Plus globalement, un budget annexe sera fait section par section à l'avenir.

A la demande de Franck Père, il est précisé que les dépenses de fonctionnement pour la section de Vanauze s'élèvent à 16 000 € dont 13 000 € aurait dû être réglé par la commune au lieu de la section.

Ce n'est pas le président qui dépose les factures à la perception mais le maire.

La commande de ces travaux a dû être signée par le Maire en place via Jean-François Marcheix nous précise Roland Viallis.

Il faut trouver une solution pour que la commune rembourse les 13 000 €.

Proposition : tous les ans 3000 € de frais sont fait sur la section, il faudrait que ce soit la commune qui règle les factures jusqu'à épuisement, cependant, il faut rester dans la légalité.

Des travaux ont été faits sur le Chemin Rural N° 8 à la Quarte sans que les habitants soient consultés. Cette dépense a été payée par la section de Vanauze ce qui est anormal.

12. Création de poste pour un contrat d'avenir

Nous souhaitons recruter un agent supplémentaire :

- 1^{er} critère : employé communal (travaux d'entretien des bâtiments, taillage...)
- 2^{ème} critère : notre souhait serait qu'il puisse intégrer la caserne des pompiers

C'est un contrat aidé en CDD mis en place par la mission locale pour une durée de 3 ans.

Il faut que le candidat ait moins de 26 ans, avec un CAP ou BEP maximum et qu'il soit inscrit à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois.

Selon le centre de gestion, nous devons déposer une demande à la mission locale qui nous adressera une liste des candidats potentiels que nous devons convoqués.

Frédéric Saby propose d'intégrer Frédéric Dugout dans la commission chargée du recrutement.

Si la personne doit passer le permis poids-lourd, alors il pourra être financé par le SDIS (environ 2000 €).

Michaël Besserve insiste sur le fait que nous recherchons un employé communal en priorité et non un sapeur-pompier.

Le prix de revient de l'emploi d'avenir pour notre commune serait de 4 € de l'heure environ.

Vote : 15 voix pour

13. Questions diverses

- ✓ Frédéric Dugout nous informe que suite aux fortes pluies, il y a une infiltration d'eau au niveau de la caserne des pompiers (entre la caserne et le local communal) : il n'y a pas de chenaux.
Il propose de mettre un drain en faisant le tour et de faire écouler l'eau entre le local communal et le vestiaire du foot. Il demande l'autorisation de faire les travaux : le drain et la main d'œuvre sont fournis bénévolement par les Sapeurs-Pompiers.

Frédéric Saby donne son autorisation.

- ✓ Frédéric Saby nous informe qu'il s'est adressé à plusieurs à ERDF pour un manque de puissance dans le village de Charrier suite à la construction de nouvelles habitations et à l'installation des plusieurs pompes à chaleur.
André Fournier précise qu'il signalé à ERDF 2 poteaux à changer à Ossebet (si vent soutenu, risque de chute) depuis le mois de juin dernier.
- ✓ Michaël Besserve fait remarquer que le dernier candélabre en sortant du bourg à droite direction Pontgibaud va tomber : il faut le faire enlever.
Concernant Charrier et Ossebet, il préconise de voir avec le SIEG et faire remonter l'info au cours des questions diverses : cela ferai peut-être bouger les choses.
André Fournier dit qu'il en fera part à la prochaine réunion du SIEG et qu'il y a un interlocuteur attitré pour les collectivités.
- ✓ Frédéric Saby nous informe qu'il a rencontré, avec les membres de la commission urbanisme, Mr Favier du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE), organisme public financé par le Conseil Général, la Région et l'Etat. Il s'occupe de l'assistance d'information sur l'urbanisme, l'environnement et l'architecture des collectivités territoriales.

Première remarque de M. FAVIER : il nous faudra envisager le remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui devient caduque au 1^{er} janvier 2016 par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou un Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) conformément à la loi dite « Alur » de mars 2014.

Les démarches devront être entamées au 1^{er} janvier 2016 pour ne pas être panélisable par l'état. C'est un travail d'environ 2 années. Nous devons faire des études dont le montant estimé est de l'ordre de 20 000 € avec possibilité de subventions du Conseil Général.

Mr Favier doit nous donner les grandes lignes à respecter. La loi impose de notamment recentrer l'habitat dans le centre bourg. Il faut s'attendre à une grosse réduction des parcelles constructibles.

La mairie n'aura quasiment plus la main sur la décision des permis de construire dans le cadre d'un PLU.

La modification du POS en PLU aurait dû débutée dès 2012 : nous sommes dans l'illégalité.

Pour le moment, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Combrailles ne nous laisse pas la possibilité de faire une zone artisanale à La Fayolle.

Le président de notre Communauté de Communes (CCPSV) souhaite une modification du SCOT afin de modifier cette carte. Trois zones artisanales avaient été retenues initialement : Combronde, Les Ancizes et St Eloy Les Mines.

- ✓ Concernant l'ancien presbytère, qui pourrait être transformé en mairie plus fonctionnelle que l'actuelle, c'est un beau bâtiment selon Mr Favier, mais qui n'est pas très grand : il faut y réfléchir (faire un état du coût, des subventions et de nos besoins).

Nous avons rencontré Mr Pinet de la DEREHA, association qui monte des dossiers de subventions pour des réalisations de ce type par les petites collectivités territoriales : à ce jour nous pourrions prétendre à 60 ou 70% de subventions.

- ✓ Michaël Besserve craint que, suite aux réformes territoriales, nous passions de 15 élus à 3 délégués communaux.

Le maire indique qu'en l'état actuel des informations qui circulent, le projet de loi initial qui devait imposer des communautés de commune avec un plancher de 20 000 habitants, devrait être modifié. Le plancher devrait être redescendu à 10 000 habitants en zone de montagne.

Notre communauté de communes est en dessous du seuil des 10 000 habitants. Nous devons très certainement nous regrouper avec d'autres communautés de communes voisines (Haute Combraille etc..).

Le préfet doit nous donner des instructions avant fin 2014 et avant fin avril 2015 pour la mise en place des modifications.

Une maison de santé est prévue dans les anciens locaux de l'entreprise Jalicon à Pontgibaud : un dossier est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23H05.

La secrétaire

Le Maire